# Rapport des vérificateurs
# de l'Association Un panier pour Noël
# sur les comptes du 15ème exercice social
# clôturés au 28 février 2022
# à l'attention de l'assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de vérificateurs statutaires de votre association, nous avons vérifié, conformément à la loi suisse et aux statuts, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) présentés par la direction de l'Association **Un Panier pour Noël**, pour le quinzième exercice social clôturé au **28 février 2022**.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1er janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous confirmons que les fonds récoltés par les bénévoles, les parrainages et dons ont été entièrement utilisés pour la réalisation de **650 paniers à CHF 19.98 pour le Noël 2021** et non pour frais tiers. Nous relevons également qu'il n'y a pas eu de dépenses liées aux coups de pouce cette année.

**L'exercice sous revue présente une perte de CHF 922.23 et un capital de CHF 1'917.95 au 28 février 2022.**

Nous constatons en outre que les comptes ont été tenus avec exactitude et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Les vérificateurs de l'association

Angela Recchia

Thierry Jaccard

Renens, le 28 juillet 2022